



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 139-63 ET R-200-2

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire du 12 mars 2021 le **Projet de règlement numéro 139-63, modifiant le règlement de zonage numéro 139, tel que déjà modifié, afin de permettre à titre d'usage conditionnel les résidences de tourisme dans la zone 146** et le **Projet de règlement R-200-2, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200, afin d'y assujettir la zone 146 pour l'implantation de résidences de tourisme.**

QUE l'objet du projet de règlement numéro 139-63, modifiant le règlement de zonage numéro 139 est le suivant :

- a) Modifier les usages autorisés de la zone 146 de manière à y autoriser les résidences de tourisme, tout en les assujettissant au processus d'approbation via le règlement relatif aux usages conditionnels R-200.

QUE l'objet du projet de règlement numéro 200-2, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 est le suivant :

- a) Modifier les dispositions liées à l'objet et au champ d'application du règlement afin d'assujettir toute demande d'autorisation d'une résidence de tourisme provenant de la zone 146 à la démarche du règlement d'usages conditionnels et au respect des conditions qu'on y retrouve.

QUE conformément au décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 24 mars 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours suite à la publication du présent avis.

QU'une consultation écrite concernant ces projets de règlement aura lieu du 16 au 30 avril 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit, par la poste ou déposés au bureau municipal situé au 1900, montée de la Réserve, à l'attention de madame Martine Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ou par courriel à l'adresse [martine.dga@mun-ndm.ca](mailto:martine.dga@mun-ndm.ca), et ce, au plus tard le vendredi 30 avril 2021.

QUE le conseil municipal prendra connaissance des commentaires et procédera à des modifications s'il le juge nécessaire avant l'adoption des seconds projets de règlement lors de sa séance du 14 mai 2021.

QUE les projets de règlement numéro 139-56 et R-200 contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

**Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce seizième jour d'avril 2021**

Martine Bélanger  
Directrice générale adjointe